Évaluation de votre organisme

*Un outil permettant aux organismes de conservation d'effectuer une évaluation détaillée   
des progrès organisationnels vers la mise en œuvre des Normes et pratiques canadiennes*

Feuillet de travail financier

# Remerciements

Ce document a été révisé et modifié sur la base du document de la U.S. Land Trust Alliance *Assessing Your Organization* (révisé en 2017) et du document de la Canadian Land Trust Alliance *Assessing Your Organization* (2007). L’*Ontario Land Trust Alliance* aimerait remercier Environnement et Changement climatique Canada pour son support financier à l’élaboration de ce document.

La réimpression du document l’*Évaluation de votre organisation*, protégé par des droits d’auteur, à des fins autres que la distribution à un conseil d’administration d’organisme de conservation ou son personnel requière l’autorisation de Land Trust Alliance. La réimpression de l’*Ontario Land Trust Alliance Évaluation de votre organisation* à des fins autres que la distribution à un conseil d’administration d’organisme de conservation ou son personnel requière l’autorisation de l’*Ontario Land Trust Alliance*.

|  |  |
| --- | --- |
|  | Ontario Land Trust Alliance Inc.  P.O. Box 54 Acton  Acton, ON L7J 2M2  [www.olta.ca](http://www.olta.ca/) |

Table des matières

[Remerciements 2](#_Toc123904857)

[Liste des documents écrits, des pratiques ou procédures 1](#_Toc123904858)

[Norme 2 : Respect des lois 2](#_Toc123904859)

[C. Statut fiscal 2](#_Toc123904860)

[Norme 3 : Responsabilité du conseil 3](#_Toc123904861)

[A. Responsabilité du conseil 3](#_Toc123904862)

[Norme 4 : Conflits d'intérêts 7](#_Toc123904863)

[B. Paiements aux membres du conseil d’administration 7](#_Toc123904864)

[Norme 5 : Collecte de fonds 9](#_Toc123904865)

[A. Conformité à la loi et à l’éthique 9](#_Toc123904866)

[B. Responsabilité à l’égard des donateurs 10](#_Toc123904867)

[C. Plan de collecte de fonds 13](#_Toc123904868)

[Norme 6 : Surveillance financière 14](#_Toc123904869)

[A. Surveillance financière 14](#_Toc123904870)

[B. Registres financiers 19](#_Toc123904871)

[C. Évaluation financière indépendante 20](#_Toc123904872)

[D. Contrôles internes écrits 21](#_Toc123904873)

[E. Gestion des risques et assurances 22](#_Toc123904874)

[Norme 7 : Ressources humaines 24](#_Toc123904875)

[E. Personnel 24](#_Toc123904876)

[Norme 11 : Intendance des accords de conservation 26](#_Toc123904877)

[A. Financement de l’intendance des accords de conservation 26](#_Toc123904878)

[Norme 12 : Intendance des terres 28](#_Toc123904879)

[A. Financement de l’intendance des terres 28](#_Toc123904880)

[Fixer des priorités 30](#_Toc123904881)

# Liste des documents écrits, des pratiques ou procédures

Voici quelques documents que vous pouvez trouver utiles à examiner et à consulter pendant que vous travaillez sur ce cahier. Les éléments en vert renvoient aux pratiques les plus prioritaires du cahier de travail de l’évaluation de votre organisme.

* Politiques ou procédures pour l’investissement responsable et prudent, la gestion et l’utilisation des actifs financiers (3A3e)
* Remerciements pour tous les dons, y compris les terrains et les accords de conservation (5B2)
* Politiques ou procédures pour s’assurer que les préoccupations des donateurs en matière de confidentialité soient respectées (5B4)
* Contrôle interne et procédures comptables (6D1)

# Norme 2 : Respect des lois

Les organismes de conservation s’acquittent de leurs obligations juridiques en tant qu’organismes sans but lucratif et se conforment à toutes les lois et à tous les règlements en vigueur.

*Dans quelle mesure l’organisme de conservation respecte-t-il cette pratique ?*

*1 = ne satisfait pas actuellement*

*4 = atteint ou dépasse*

## C. Statut fiscal

|  |  |
| --- | --- |
| 1. Se conformer à l’ensemble des règles concernant les activités commerciales et les avantages privés ou injustifiés | Choisissez une valeur. |
| L’organisme de conservation comprend-il et se conforme-t-il aux : | |
| * Exigences fédérales et provinciales en matière d’information financière | Choisissez une valeur. |
| Notes :  Cliquez ici. | |

# Norme 3 : Responsabilité du conseil

Les conseils d’administration des organismes de conservation font preuve d’éthique dans la conduite des affaires de l’organisme et s’acquittent de leurs obligations juridiques et financières conformément aux exigences de la loi.

*Dans quelle mesure l’organisme de conservation respecte-t-il cette pratique ?*

*1 = ne satisfait pas actuellement*

*4 = atteint ou dépasse*

## A. Responsabilité du conseil

|  |  |
| --- | --- |
| 1. Le conseil supervise les finances et les activités de l’organisme de conservation en: 2. Examinant et approuvant le budget annuel 3. Travaillant à faire en sorte que des fonds suffisants soient disponibles pour assurer la poursuite à long terme des activités l’organisme de conservation 4. Recevant et examinant les rapports et les états financiers dans une forme et à des intervalles qui reflètent le niveau d’activité financière de l’organisme de conservation 5. Passant en revue les vérification des états fianciers, examens ou comiplations externes indépendantes 6. Adoptant des politique ou des procédures écrites pour la gestion, l’utilisation et l’investissement responsables prudents des actifs financiers | Choisissez une valeur. |
| Le conseil d'administration examine-t-il et approuve-t-il le budget annuel ? | Choisissez une valeur. |
| Notes :  Cliquez ici. | |
| L’organisme de conservation a-t-il des attentes claires face aux rôle du conseil d’administration dans la collecte de fonds ? | Choisissez une valeur. |
| Notes :  Cliquez ici. | |
| L’organisme de conservation a-t-il un comité actif de développement au sein de son conseil d’administration ? | Choisissez une valeur. |
| Notes :  Cliquez ici. | |
| Qui est impliqué dans la création et la révision de l’information financière et à quelle fréquence cela se produit-il ?  Cliquez ici. | |
| Notes :  Cliquez ici. | |
| L’information financière présente les informations suivantes (cocher toutes les cases qui s’appliquent) :   * Actifs nets non-affectés, désignés par le conseil d’administration et actifs nets affectés * Les recettes et dépenses réelles non-affectées et affectées pour la période de référence par rapport au budget | |
| Notes :  Cliquez ici. | |
| Le conseil d’administration a-t-il examiné les résultats du dernier audit, examen ou compilation préparée de manière indépendante? | Choisissez une valeur. |
| Notes :  Cliquez ici. | |
| L’organisme de conservation a-t-il apporté des changements à ses politiques ou procédures financières en fonction de la lettre de recommandations ou de la correspondance accompagnant l’audit le plus récent, examen ou compilation ? | Choisissez une valeur. |
| Si oui, veuillez décrire les mesures prises :  Cliquez ici. | |
| Notes :  Cliquez ici. | |
| Le conseil d’administration a-t-il adopté une politique écrite régissant l'investissement, la gestion et l'utilisation des actifs financiers? | |
| Notes : *Ex.:* *Quelle est la politique ? Quand a-t-elle été adoptée ? Quand a-t-elle été révisée pour la dernière fois ?*  Cliquez ici. | |
| Si oui, la politique établit-elle la responsabilité de l’application conforme de la politique et de la performance des investissements qui en résulte ? | Choisissez une valeur. |
| Notes :  Cliquez ici. | |

# Norme 4 : Conflits d'intérêts

Les organismes de conservation possèdent des politiques et des procédures destinées à éviter ou à gérer tout conflit d’intérêt réel ou perçu.

*Dans quelle mesure l’organisme de conservation respecte-t-il cette pratique ?*

*1 = ne satisfait pas actuellement*

*4 = atteint ou dépasse*

## B. Paiements aux membres du conseil d’administration

|  |  |
| --- | --- |
| 1. Ne pas fournir aux membres du conseil d’administration une compensation financière pour leur participation au conseil, sauf en ce qui concerne le remboursement des dépenses. Suivre toutes les politiques et procédures de transaction. | Choisissez une valeur. |
| Certains membres du conseil d’administration sont-ils actuellement rémunérés pour leurs services ? | Choisissez une valeur. |
| Notes :  Cliquez ici. | |
| 1. Si, dans des circonstances restreintes, l'organisme de conservation rémunère le membre du conseil d’administration pour des services professionnels qui seraient autrement confiés en sous-traitance.   (a) Documenter les circonstances entourant la décision de le faire.  (b) Documenter comment l'organisme de conservation utilise les données comparatives appropriées pour déterminer le montant à verser et confirmer l'absence d’attribution d'avantages privés ou injustifiés. | Choisissez une valeur. |
| Quelles procédures sont suivies lorsque l'organisme de conservation envisage de rémunérer un membre du conseil d'administration pour ses services ? |  |
| Notes :  Cliquez ici. | |
| 1. Ne pas accorder de prêts aux membres, aux administrateurs, aux dirigeants ou aux fiduciaires. | Choisissez une valeur. |
| Les statuts ou les règlements administratifs de l'organisme de conservation interdisent-ils l'octroi de prêts aux membres, aux administrateurs, aux dirigeants ou aux fiduciaires ? | Choisissez une valeur. |
| Si ce n'est pas le cas, quels sont les mécanismes de contrôle en place pour garantir que cela ne se produise pas ?  Click here. | |
| Notes :  Cliquez ici. | |

# Norme 5 : Collecte de fonds

Les organismes de conservation exercent leurs activités de collecte de fonds de manière licite, éthique et responsable.

*Dans quelle mesure l’organisme de conservation respecte-t-il cette pratique ?*

*1 = ne satisfait pas actuellementvvv*

1. *= atteint ou dépasse*

## A. Conformité à la loi et à l’éthique

|  |  |
| --- | --- |
| 1. Analyser les lois provinciales et fédérales en matière de sollicitation à des fin caritatives et enregistrer l’organisme de conservation après avoir déterminé qu’il y a lieu de le faire. | Choisissez une valeur. |
| Dans quels pays l’organisme de conservation est-il enregistré pour collecter des fonds ? | Cliquez ici. |
| Notes:  Cliquez ici. | |
| L’organisme de conservation collecte-t-il des fonds auprès de donateurs (par exemple par téléphone, courrier, courriel, médias sociaux, sollicitations verbales ou autres moyens) qui résident dans des pays autres que ceux dans lesquels l’organisme de conservation est enregistrée? | Choisissez une valeur. |
| Notes:  Cliquez ici. | |
| Si oui, comment l’organisme de conservation a-t-il déterminé qu'il n'était pas tenue de s'enregistrer pour collecter des fonds dans ces régions ?  Cliquez ici. | |
| Notes:  Cliquez ici. | |
| 1. Ne pas rémunérer les solliciteurs de fonds internes ou externes à la commission ou en focntion d’un pourcentage du montant des sommes récoltées | Choisissez une valeur. |
| Au cours des cinq dernières années, l’organisme de conservation a-t-il versé une commission à un solliciteur de fonds ? | Choisissez une valeur. |
| Notes:  Cliquez ici. | |

## B. Responsabilité à l’égard des donateurs

|  |  |
| --- | --- |
| 1. Fournir, aux donateurs et au public, des documents de collecte de fonds et autres communications contenant des renseignements précis. | Choisissez une valeur. |
| L’organisme de conservation fait-il des déclarations exactes sur ses activités et l'utilisation de ses fonds ? | Choisissez une valeur. |
| Notes:  Cliquez ici. | |
| Le matériel de collecte de fonds de l’organisme de conservation est-il conforme aux exigences légales provinciales et/ou fédérales et indique-t-il clairement quelles parties du don du donateur donneront droit à un crédit d'impôt ? | Choisissez une valeur. |
| Notes:  Cliquez ici. | |
| 1. Fournir, par écrit et en temps opportun, un accusé de réception pour tout don, incluant un don visant des terres ou un accord de conservation, conformément aux exigences de l'Agence du revenu du Canada en matière de remise de reçus pour don de bienfaisance, s'il y a lieu. | Choisissez une valeur. |
| L’organisme de conservation fournit-il, par écrit et en temps opportun, un accusé de réception aux donateurs, conformément aux lois fédérales et/ou provinciales ? | Choisissez une valeur. |
| Notes:  Cliquez ici. |  |
| 1. Tenir à jour un système financier ou d’autre nature permettant de documenter et de respecter toute restriction des donateurs à l'égard des dons. | Choisissez une valeur. |
| L’organisme de conservation a-t-il un système financier pour déterminer les restrictions sur les dons et les subventions et pour suivre leur réception, leur utilisation et leur reconnaissance ? | Choisissez une valeur. |
| Notes:  Cliquez ici. | |
| Si oui, le système comprend des politiques ou des procédures pour traiter (cochez toutes les cases qui s'appliquent) :   * La sollicitation et l'acceptation des dons et subventions restreints * L'identification et la documentation des restrictions des donateurs sur les dons et les subventions * Classer correctement toutes les contributions reçues comme ayant ou non des restrictions imposées par les donateurs * Suivre les dépenses qui répondent aux exigences des restrictions imposées par les donateurs * Tenir des registres complets des fonds reçus et des biens utilisés par les donateurs, ainsi que du solde des fonds affectés par les donateurs restant à dépenser | |
| Notes:  Cliquez ici. | |
| 1. Se doter d'une politique ou d'une procédure écrite pour veiller au respect des préoccupations des donateurs en matière de protection de la vie privée. | Choisissez une valeur. |
| L’organisme de conservation a-t-il une politique ou des procédures écrites qui reconnaissent que les donateurs ont le droit de limiter l'utilisation de leurs informations privées et que l'organisme de conservation est responsable du maintien du système qui fait respecter ce droit ? | Choisissez une valeur. |
| Notes: *Ex. : Quelle est la politique ou la procédure ? Quand a-t-elle été adoptée ? Quand a-t-elle été révisée pour la dernière fois ?*  Cliquez ici. | |

## C. Plan de collecte de fonds

|  |  |
| --- | --- |
| 1. Élaborer et mettre en œuvre un plan ou un programme de collecte de fonds qui convient à la taille et à la portée de l’organisme de conservation afin d'assurer le financement adéquat de ses activités. | Choisissez une valeur. |
| Quel pourcentage approximatif des dépenses des activités de l’organisme de conservation pour l'exercice financier précédent a été alloué à la collecte de fonds ? | Cliquez ici. |
| Notes:  Cliquez ici. | |
| L’organisme de conservation dispose-t-il d'un plan ou d'un programme de collecte de fonds diversifié qui décrit comment il va générer des revenus à partir d'activités de collecte de fonds ? | Choisissez une valeur. |
| Notes : *Ex. : Quand le plan ou le programme a-t-il été élaboré ? À quelle fréquence est-il révisé ?*  Cliquez ici. | |

# Norme 6 : Surveillance financière

Les organismes de conservation sont responsables et rendent des comptes quant à la gestion de leurs finances et de leurs actifs.

*Dans quelle mesure l’organisme de conservation respecte-t-il cette pratique ?*

*1 = ne satisfait pas actuellement*

*4 = atteint ou dépasse*

## Surveillance financière

|  |  |
| --- | --- |
| 1. Établir un plan financier pour le maintien à long terme des activités de l’organisme de conservation en : 2. Élaborant un budget annuel qui tient compte des programmes et activités annuels de l’organisme de conservation 3. Élaborant et mettant en œuvre une stratégie pour réagir à toute tendance pouvant mener à un déficit budgétaire 4. Évaluant la nature et la variabilité des revenus et cherchant à diversifier les sources de financement | Choisissez une valeur. |
| L’organisme de conservation prépare-t-il un budget annuel ? | Choisissez une valeur. |
| Notes :  Cliquez ici. | |
| Le budget est-il guidé par un plan financier à long terme ? | Choisissez une valeur. |
| Notes :  Cliquez ici. | |
| Le budget annuel total des opérations de l’organisme de conservation (sans comprendre les acquisitions de terres ou d'accords de conservation) pour les deux dernières années : | |
| **Revenu prévu pour l'année en cours** : Cliquez ici. Dépenses prévues : Cliquez ici. | |
| **Revenu réel de l'année dernière :** Cliquez ici.Dépenses réelles : Cliquez ici. | |
| Notes :  Cliquez ici. | |
| Les rapports financiers de l’organisme de conservation présentent-ils un excédent d'exploitation à la fin de son exercice financier le plus récent ? | Choisissez une valeur. |
| Notes :  Cliquez ici. | |
| Les recettes annuelles non affectées (y compris les libérations de restrictions) dépassent-elles systématiquement (pendant deux années consécutives ou plus) les dépenses réelles ? | Choisissez une valeur. |
| Si la réponse est non, décrivez les plans de l’organisme de conservation pour développer et mettre en œuvre une stratégie pour traiter les dépenses déficitaires avant qu'elles ne deviennent une tendance :  Cliquez ici. | |
| Notes :  Cliquez ici. | |
| Combien de membres l’organisme de conservation compte-t-il ? | Cliquez ici. |
| Notes :  Cliquez ici. | |
| Combien de partenaires financiers l’organisme de conservation a-t-il ? | Cliquez ici. |
| Notes :  Cliquez ici. | |
| L’organisation dispose-t-il d'une diversité de sources de revenus ? | Cliquez ici. |
| Notes :  Cliquez ici. | |
| 1. Accumuler et conserver des réserves opérationnelles suffisantes pour soutenir les activités de l’organisme de conservation | Choisissez une valeur. |
| L’organisme de conservation dispose-t-il des réserves opérationnelles ? | Choisissez une valeur. |
| Si oui, quel pourcentage des dépenses des activités annuelles pourrait être couvert par les réserves opérationnelles ? | Cliquez ici. |
| Si ce n'est pas le cas, l’organisme de conservation dispose-t-il d'un plan réalisable, avec des objectifs de financement et des échéances spécifiques, pour obtenir au moins trois mois des réserves opérationnelles ? | Choisissez une valeur. |
| Notes :  Cliquez ici. | |
| 1. Adopter et mettre en œuvre un plan destiné à accumuler et à conserver des fonds dédiés ou réservés suffisants pour couvrir les coûts à long terme de l'intendance et de la défense des terres et des accords de conservation détenus par l’organisme de conservation. | Choisissez une valeur. |
| L’organisme de conservation dispose-t-il de fonds d'intendance et de défense désignés par le conseil d'administration ou affectés par les donateurs ? | Choisissez une valeur. |
| Si oui, combien dans chaque catégorie ?  **Entente de servitude de conservation** : Intendance : Cliquez ici. Défense : Cliquez ici.  **Terre détenue en plein titre** : Intendance : Cliquez ici. Défense : Cliquez ici.  **Total, si tous les fonds d'intendance sont regroupés** : Cliquez ici. | |
| Notes :  Cliquez ici. | |
| L’organisme de conservation dispose-t-il d'au moins 5 000 $ par propriété ou d'au moins 10 % de la valeur des terres détenues en plein titre ou de la valeur de l'accord de servitude de conservation (jusqu'à au moins 400 000 $), préférablement le montant le plus élevé parmi ceux-ci, dans un fonds désigné par le conseil d'administration ou dans un fonds restreint ? | Choisissez une valeur. |
| Si ce n'est pas le cas, l’organisme de conservation dispose-t-il d'un plan réaliste, avec des objectifs de financement et des délais spécifiques, pour réunir ces fonds ou l'estimation par l’organisme de conservation des coûts réels d’intendance ? | Choisissez une valeur. |
| Notes :  Cliquez ici. | |
| Si le financement complet de tous ces coûts n'est pas assuré, le conseil d’administration a-t-il une politique engageant l’organisme de conservation à utiliser les fonds qu'il collecte à ces fins ? | Choisissez une valeur. |
| Notes : *Ex.: Quelle est cette politique ? Quand a-t-elle été adoptée ? Quand a-t-elle été révisée pour la dernière fois ?*  Cliquez ici. | |
| L’organisme de conservation suit-il les coûts d'intendance et d'exécution ? | Choisissez une valeur. |
| Notes :  Cliquez ici. | |
| L’organisme de conservation évalue-t-il périodiquement l'adéquation de ses fonds ? | Choisissez une valeur. |
| Notes :  Cliquez ici. | |

## Registres financiers

|  |  |
| --- | --- |
| 1. Tenir des registres financiers conformément aux Principes comptables généralement reconnus (PCGR) et, lorsque cela s’applique, aux exigences de l'Agence du revenu du Canada. | Choisissez une valeur. |
| L’organisme de conservation tient-il ses registres financiers conformément aux Principes comptables généralement reconnus ? | Choisissez une valeur. |
| Si non, un conseiller financier qualifié a-t-il déterminé qu'une autre méthode de déclaration est acceptable ? | Choisissez une valeur. |
| Notes :  Cliquez ici. | |

## Évaluation financière indépendante

|  |  |
| --- | --- |
| 1. Obtenir annuellement une vérification, un examen ou une compilation des états financiers auprès d’un comptable professionnel agréé ou d’un comptable agréé, et ce, d’une manière appropriée selon la taille de l’organisme de conservation | Choisissez une valeur. |
| L’organisme de conservation fait-il l'objet d'une évaluation annuelle indépendante et externe de ses finances ? | Choisissez une valeur. |
| Si oui, il s'agit d'un (cocher toutes les cases qui s'appliquent) :   * Une vérification financière réalisée par un comptable agréé * Un examen financier réalisé par un CPA * Une compilation financière réalisée par un CPA * Une évaluation externe des registres de l’organisme de conservation par un conseiller financier qualifié autre que le trésorier * Autre : Cliquez ici. | |
| Notes :  Cliquez ici. | |

## Contrôles internes écrits

|  |  |
| --- | --- |
| 1. Établir par écrit des contrôles internes et des procédures comptables qui prévoient la séparation des fonctions au sein de l’organisme de conservation, selon des modalités tenant compte de sa taille, dans le but de prévenir la mauvaise utilisation ou la perte de fonds. | Choisissez une valeur. |
| L’organisme de conservation a-t-il des procédures comptables écrites qui encadrent la réalisation de ses rapports financiers et sa gestion financière ? | Choisissez une valeur. |
| Si oui, traitent-ils les risques d'utilisation abusive, de perte ou d'inexactitude des fonds ? | Choisissez une valeur. |
| Notes *: Ex. : Quelle est la procédure ? Quand a-t-elle été approuvée ? Quand a-t-elle été révisée pour la dernière fois ?*  Cliquez ici. | |
| L’organisme de conservation vérifie-t-il périodiquement ses contrôles financiers pour s'assurer qu'ils sont efficaces ? | Choisissez une valeur. |
| Notes :  Cliquez ici. | |

## Gestion des risques et assurances

|  |  |
| --- | --- |
| 1. Évaluer et gérer les risques sur une base régulière afin d'éviter qu’ils ne mettent en péril la santé financière de l'organisme de conservation ainsi que sa capacité de mener à bien sa mission et de s’acquitter de ses responsabilités vis-à-vis la loi. | Choisissez une valeur. |
| L’organisme de conservation dispose-t-il d'un programme ou d'un plan officiel de gestion des risques ? | Choisissez une valeur. |
| Si non, comment l’organisme de conservation évalue-t-il et gère-t-il les risques ?  Cliquez ici. | |
| Notes :  Cliquez ici. | |
| 1. Souscrire à une assurance responsabilité civile générale, une assurance responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants, une assurance des biens et d'autres assurances, de manière appropriée slon le niveau de risque auquel l’organisme de conservation est exposé ou te que prévu par la loi. | Choisissez une valeur. |
| L’organisme de conservation a-t-il une assurance responsabilité civile générale ? | Choisissez une valeur. |
| Notes :  Cliquez ici. | |
| L’organisme de conservation a-t-il une assurance des administrateurs et des dirigeants ? | Choisissez une valeur. |
| Notes :  Cliquez ici. | |
| L’organisme de conservation évalue-t-il ses besoins en assurance au moins tous les cinq ans pour déterminer son exposition aux risques ? | Choisissez une valeur. |
| Notes :  Cliquez ici. | |

# Norme 7 : Ressources humaines

Les organismes de conservation disposent d’un personnel qualifié et suffisant pour mener à bien leurs programmes, qu’il s’agisse de bénévoles (y compris les membres du conseil d’administration), d’employés, de consultants ou d’entrepreneurs.

*Dans quelle mesure l’organisme de conservation respecte-t-il cette pratique ?*

*1 = ne satisfait pas actuellement*

1. *= atteint ou dépasse*

## E. Personnel

|  |  |
| --- | --- |
| 5. Fournir au personel une rémunération et des avantages sociaux équitables | Choisissez une valeur. |
| L’organisme de conservation examine-t-il périodiquement les salaires et les avantages offerts par d'autres organisations similaires dans la région ? | Choisissez une valeur. |
| Si oui, les salaires et les avantages sociaux offerts par l’organisme de conservation sont-ils comparables à ceux d'autres organisations similaires dans la région ? | Choisissez une valeur. |
| Si non, comment par l’organisme de conservation détermine-t-il si le salaire et les avantages sociaux qu'elle offre sont équitables ?  Cliquez ici. | |
| Notes :  Cliquez ici. | |

# Norme 11 : Intendance des accords de conservation

Les organismes de conservation disposent d’un programme d’intendance responsable des terres pour lesquelles ils détiennent un accord de conservation.

*Dans quelle mesure l’organisme de conservation respecte-t-il cette pratique ?*

*1 = ne respecte pas actuellement*

*4 = atteint ou dépasse*

|  |  |
| --- | --- |
| 1. L’organisme de conservation détient-il des accords de conservation ? | Choisissez une valeur. |
| Si non, passez à la norme 12 | |

## Financement de l’intendance des accords de conservation

|  |  |
| --- | --- |
| 1. Pour chaque transaction liée à un accord de conservation, estimer les dépenses liées à l'intendance à long terme et à la mise en application de l’accord de conservation | Choisissez une valeur. |
| Décrire les pratiques de l’organisme de conservation pour déterminer la façon dont les coûts sont calculés et examinés et la façon dont il obtient les fonds d'intendance des accords de conservation et de défense  Cliquez ici. | |
| Notes :  Cliquez ici. | |
| 1. Suivi des coûts d'intendance et d'application | Choisissez une valeur. |
| Combien l’organisme de conservation prévoit-il dépenser pour l'intendance des accords de conservation et de la défense au cours de cette année fiscale ?  Intendance : Cliquez ici.  Protection : Cliquez ici. | |
| Notes :  Cliquez ici. | |
| L’organisme de conservation suit-il les coûts d'intendance et d'exécution ? | Choisissez une valeur. |
| Notes :  Cliquez ici. | |

# Norme 12 : Intendance des terres

Les organismes de conservation disposent d’un programme d’intendance responsable pour les terres qu’elles détiennent à des fins de conservation.

*Dans quelle mesure l’organisme de conservation respecte-t-il cette pratique ?*

*1 = ne respecte pas actuellement*

*4 = atteint ou dépasse*

|  |  |
| --- | --- |
| 1. L’organisme de conservation détient-il des accords de conservation ? | Choisissez une valeur. |
| Si non, passez à la section suivante | |

## A. Financement de l’intendance des terres

|  |  |
| --- | --- |
| 1. Déterminer les incidences immédiates et estimer les incidences à long terme, sur le plan des finances et de la gestion, de chaque acquisition de terres ou engagement contractuel d’intendance aux fins de conservation. | Choisissez une valeur. |
| Décrivez les pratiques de l’organisme de conservation pour déterminer comment les dépenses sont calculées pour chaque transaction et comment il obtient les fonds immédiats et à long terme pour gérer les frais des terres détenues en plein titre  Cliquez ici. | |
| Notes :  Cliquez ici. | |
| 1. Prévoir les coûts associés à la gestion, à l'intendance et à la mise en application à long terme des mesures de conservation aux propriétés protégées et faire le suivi de ces coûts. | Choisissez une valeur. |
| Combien l’organisme de conservation prévoit-il dépenser pour les frais de gestion des terres détenues en plein titre au cours de cette année fiscale ?  Gestion et intendance des terres : Cliquez ici.  Application de la loi : Cliquez ici. | Cliquez ici. |
| Notes :  Cliquez ici. | |
| L’organisme de conservation suit-il les coûts de gestion, d'intendance et de la mise en application à long terme des mesures de conservation aux propriétés protégées ? | Choisissez une valeur. |
| Notes :  Cliquez ici. | |

# Fixer des priorités

En fonction de ce que vous avez appris sur la mise en œuvre de ces pratiques de transaction par votre organisme de conservation, veuillez compléter la liste suivante.

Les forces financières de notre organisation sont :

|  |
| --- |
| 1. Cliquez ici. |
| 1. Cliquez ici. |
| 1. Cliquez ici. |

Nos plus grands défis financiers sont :

|  |
| --- |
| 1. Cliquez ici. |
| 1. Cliquez ici. |
| 1. Cliquez ici. |

Voici quelques mesures spécifiques que nous prendrons au cours des trois prochaines années pour relever ces défis :

|  |
| --- |
| 1. Cliquez ici. |
| 1. Cliquez ici. |
| 1. Cliquez ici. |